

**6.—Instituteurs et directeurs des écoles publiques élémentaires et secondaires, années scolaires 1964-1965**

Province et sexe	Nombre	Traitement médian	Expérience médiane	Formation complète <sup>1</sup>	Diplômés d'université
<b>ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE<sup>2</sup></b>					
		\$	années	%	%
Terre-Neuve.....	H. 1,233	2,576	2.7	25.4	8.5
	F. 2,987	2,602	3.5	15.2	3.2
Île-du-Prince-Édouard.....	H. 101	3,061	3.8	55.4	12.9
	F. 794	2,704	8.7	20.3	1.9
Nouvelle-Écosse.....	H. 548	3,875	4.9	88.5	32.5
	F. 4,758	3,430	11.3	69.5	11.4
Nouveau-Brunswick.....	H. 435	3,555	3.8	67.1	26.0
	F. 4,039	2,966	8.9	42.6	3.7
Québec.....	..	..	..	..	..
Ontario.....	H. 11,313	5,264	5.6	95.7	22.7
	F. 31,762	4,457	6.9	89.7	6.3
Manitoba.....	H. 1,487	3,889	5.1	88.1	14.4
	F. 4,546	3,803	7.5	84.2	8.5
Saskatchewan.....	H. 1,696	4,616	5.3	98.2	14.9
	F. 5,252	4,263	7.9	97.5	36.7
Alberta.....	H. 1,732	5,591	6.5	94.5	41.1
	F. 7,219	4,838	10.0	89.7	10.8
Colombie-Britannique.....	H. 2,256	5,794	7.6	96.0	36.4
	F. 6,136	5,117	7.2	92.3	12.6
<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE<sup>3</sup></b>					
		\$	années	%	%
Terre-Neuve.....	H. 777	4,423	5.7	50.3	49.3
	F. 354	4,014	10.1	34.7	35.9
Île-du-Prince-Édouard.....	H. 127	4,275	4.2	59.1	53.5
	F. 144	3,756	10.0	38.9	29.9
Nouvelle-Écosse.....	H. 1,201	5,518	8.1	81.8	67.3
	F. 1,431	4,888	11.7	65.2	55.7
Nouveau-Brunswick.....	H. 1,151	5,226	6.7	59.9	53.0
	F. 952	4,432	10.3	43.2	37.1
Québec.....	..	..	..	..	..
Ontario.....	H. 13,010	7,473	5.8	69.1	80.6
	F. 6,206	6,567	4.7	71.3	85.2
Manitoba.....	H. 1,637	5,766	7.1	69.6	72.1
	F. 1,105	5,202	8.2	62.2	64.3
Saskatchewan.....	H. 2,046	7,038	11.0	68.1	66.5
	F. 1,002	5,839	12.2	47.5	47.2
Alberta.....	H. 3,575	7,082	8.5	71.9	73.5
	F. 2,176	5,886	10.6	52.8	53.6
Colombie-Britannique.....	H. 4,287	7,422	10.0	87.1	75.1
	F. 2,200	6,507	10.1	73.1	67.2

<sup>1</sup> Au niveau élémentaire, les instituteurs qui ont reçu une formation complète sont ceux qui ont l'immatriculation junior et au moins deux ans de formation pédagogique ou l'immatriculation senior et une année ou plus de formation pédagogique. Au niveau secondaire, ce sont ceux qui ont l'immatriculation junior et au moins quatre autres années de scolarité ou l'immatriculation senior et au moins trois autres années de scolarité, dont un an de formation pédagogique.

<sup>2</sup> Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes élémentaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires dans les écoles rurales comptant au plus cinq classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme élémentaires selon le *Rapport du ministre (1964)*.

<sup>3</sup> Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes secondaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires des villes et des écoles rurales d'au moins six classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme secondaires selon le *Rapport du ministre (1964)*.

**Soutien financier.**—Le tableau 7 donne des renseignements relatifs au revenu des commissions scolaires publiques pendant les années 1961-1963. Dans la plupart des provinces, les impôts locaux constituent la principale source de revenu, suivis des subventions provinciales. En 1963, toutes les autres sources représentaient 3 p. 100 du revenu courant total (voir aussi page 368).

Les données sur la dette obligataire ne sont pas recueillies et publiées par toutes les provinces, bien que les commissions, dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, financent d'habitude leurs nouvelles constructions, au moins en partie, par l'émission d'obligations.